

# Ligue de l'Ile de France F.S.C.F.

## Règlement du championnat d'hiver de NATATION

SAISON 2010 - 2011

### ART. 1

Le championnat de la L.I.F. est organisé par la Ligue de l'Ile de France de la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.) sous les règlements de la F.I.N.A. et les règlements généraux de la F.S.C.F.

### ART. 2 Licence

Tous les participants doivent être licenciés F.S.C.F. pour la saison en cours.  
Des contrôles de licences seront effectués :  
- soit au bord du bassin  
- soit d'après les listes du secrétariat de la L.I.F.

### ART. 3 Catégories d'âge, épreuves et distances

Les catégories d'âge, communes aux garçons et aux filles, sont données, ainsi que les distances, dans le tableau ci-dessous.

CATEGORIES	DISTANCES et STYLES de NAGE											
	Papillon		Dos			Brasse			Crawl			
	50	100	50	100	200	50	100	200	50	100	200	400
2002 et après												
2001 - 2000				X			X			X		
1999 - 1998				X			X				X	
1997 - 1996		X			X			X				X
1995 - 1994		X			X			X				X
1993 - 1992 - 1991		X			X			X				X
1990 - 1980					X			X				X
1979 et avant				X			X			X		
CATEGORIES	DISTANCES et STYLES de NAGE											
	800 nage libre											
1999 - 1998	X											
1997 - 1996	X											
1995 - 1994	X											
1993 - 1992 - 1991	X											

**Un nageur ne pourra participer qu'à deux épreuves plus éventuellement un 800 m Nage libre.**

**Pour le 800 m Nage libre, les clubs pourront pour cette année prendre en compte les temps réalisés lors des entrainements pour vérifier que le nageur ou la nageuse entre bien dans le cadre**

*de la grille de qualification qui sera fournie. Par contre lors de la finale si le temps réalisé est supérieur à la grille d'engagement, le nageur sera automatiquement disqualifié et non classé.*

*Il ne sera donc pas reconnu comme finaliste lors de la finale. Il ne donnera aucun point au club et ne pourra prétendre à aucune médaille.*

#### **ART. 4 Ordre des épreuves**

Les épreuves seront nagées dans l'ordre suivant :

1<sup>ère</sup> partie

100 M	Nage libre	Fille / Garçon
200 M	Nage libre	Fille / Garçon
200 M	Brasse	Fille / Garçon
100 M	Dos	Fille / Garçon
400 M	Nage libre	Fille / Garçon
100 M	PAP	Fille / Garçon
200 M	Dos	Fille / Garçon
100 M	Brasse	Fille / Garçon

2<sup>ème</sup> partie

800 M	Nage libre	Fille / Garçon
-------	------------	----------------

Les séries seront effectuées par Temps.

#### **ART. 5 Qualifications**

Les temps pris en compte pour la qualification devront être réalisés entre le **01 SEPTEMBRE 2010** et le **18 JANVIER 2011** après validation des licences pour la saison en cours par la commission LIF à l'aide du logiciel de saisie des temps.

Une liste des temps pris en compte (selon annexe 1) vous sera envoyée **le 21 JANVIER 2011** pour la qualification en vue d'établir votre liste d'engagement **qui devra être retournée pour au plus tard le 27 JANVIER 2011** (2 nages par nageur).

**ATTENTION :** pour le 27 Janvier 2011, pour les 800 M Nage libre, merci de nous adresser une liste de vos nageurs et nageuses par catégories avec le temps réalisé. Il vous appartiendra de faire les fiches de course que vous nous remettrez avant le début de la compétition du 06 FEVRIER 2011.

#### **ART. 6 Droits d'engagements.**

Ils sont fixés à 2.50 € par nageur et équipe de relais. Ils sont perçus en fin de saison sur un état récapitulatif. Cette facture doit être réglée par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la LIF.

#### **ART. 7 Réunions**

Le championnat se déroulera à la piscine de VITRY

**Le 06 FEVRIER 2011**

**Ouverture des portes 13 H 30**

## **ART. 8 Engagements**

Adresser la feuille d'engagement à Jean Michel BERTHOD

**ADRESSE :** → 16 Rue du Mal Foch ; 95110 SANNOIS

**Fax** →

**E-Mail** → JM-BERTHOD@Wanadoo.fr

**POUR LE 27 JANVIER 2011**

## **ART. 9 Fiches de courses**

Les fiches de courses seront préparées par la Commission Natation de la L.I.F. d'après les résultats du Critérium qui vous seront communiqués, à l'exclusion des engagements pour le 800 M Nage libre.

### **POUR LES 800 M Nage libre :**

Chaque club devra établir la fiche de course du nageur et la remettre avant le début de la compétition à la chambre d'appel.

Tout dépôt tardif ne pourra être pris en compte.

**→ Les fiches de course devront être déposées avant le départ de la première course du matin.**

Les séries seront effectuées par temps.

## **ART. 10 Récompense**

Le premier de chaque épreuve sera déclaré champion de la Ligue de l'Île de France de la F.S.C.F., et recevra une médaille d'or, le second recevra une médaille d'argent, et le troisième une médaille de bronze.

## **ART. 11 Juge Arbitre**

Le Juge Arbitre sera désigné par la commission LIF.

## **ART. 12 Comportement et tenue vestimentaire**

Les nageurs et leurs entraîneurs doivent avoir un comportement conforme à l'esprit sportif.

Ils doivent aussi se présenter avec une tenue correcte au départ d'une épreuve.

Le juge arbitre pourra refuser un nageur pour un comportement inadapté lors d'une épreuve ou s'il estime que sa tenue n'est pas décente (Coloriages corporels, maillot inapproprié, etc.)

### ***ART 13 : Réclamations***

Toute réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque de 75 € remis à la Commission LIF de Natation. Cette dernière statuera sur le bien fondé de cette requête. En cas de rejet de la réclamation, cette somme restera acquise à la Fédération Sportive et Culturelle de France.

### ***ART 14 : Forfait***

Tout forfait de nageur engagé sera pénalisé d'un point (par nage et par nageur).

Tout forfait non déclaré une demi-heure avant le premier départ de la compétition sera pénalisé de trois points (par nage et par nageur).

### ***ART. 15 Divers***

Les temps réalisés en individuel seront retenus pour les qualifications aux championnats fédéraux.

Tout cas non prévu au présent règlement sera étudié par la commission L.I.F.